

District Saône et Loire de Football

Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis
71210 TORCY
Tél. : 03.73.55.03.35



COMMISSION DES COMPETITIONS

PV électronique n°3 du 27/08/2020

Présents : MM. GIVERNET, MATHEY, EUVRARD, BEY, MOSCATO.

COURRIERS

CLUB BEY, courriel du 25/08/2020 ayant pour objet l'inversion de la rencontre BEY - IGORNAY. Accord d'IGORNAY.

CLUB VARENNES ST SAUVEUR, courriel du 22/08/2020 ayant pour objet l'inversion de la rencontre VARENNES ST SAUVEUR – RCBS 2. Accord RCBS.

CLUB ST LEGER LES PARAY, courriel du 24/08/2020 ayant pour objet le retrait de leur équipe en D3. Retrait d'engagement après parution des calendriers. Amende 82€

CLUB ST USUGE, courriel du 17/08/2020 ayant pour objet la demande de jumelage de leur équipe 1 et de leur équipe 2. La commission rappelle qu'il est compliqué de respecter les desideratas de chacun vu la composition des groupes de 12 et 13 équipes.

CLUB BEY, courriel du 20/08/2020 ayant pour objet la volonté de jouer toutes les rencontres à l'extérieur. Dans un souci d'équité sportive la commission ne peut répondre favorablement à cette demande et propose au club d'alterner les équipes dans la mesure du possible.

CLUB SUD FOOT, courriel du 26/08/2020 informant que les rencontres séniors se dérouleront sur le terrain de MELAY jusqu'à la trêve hivernale.

RAPPEL

ERRATUM Terrains

La commission rappelle que les rencontres de Championnats séniors masculins doivent se dérouler sur des terrains classés.

D1 : Classement niveau 5

D2 : Classement niveau 6

D3 : Classement niveau 6 et foot à 11

D4 : Classement niveau 6 et foot à 11

ENTENTES

Retrouver les ententes homologuées en annexe du PV.

GROUPES D4

GROUPE A

VIRE LUGNY HM 2
CLUNY FOOT
US CLUNY 3
TRAMAYES 2
LAIZE 2
MACON FC 3
MACON TURQUE 2
SANCE 2
SENNECE LES MACON 3
ST MARTIN SENOZAN 2
SALORNAY JONCY 3

GROUPE B

LA TOURNUSIENNE
RCBS 4
VARENNES ST SAUVEUR 2
CUISEAUX CHAMP 2
SAGY 3
REVERMONTAISE 2
CHATEAURENAUD 2
BEAUREPAIRE 2
ST USUGE 3
SIMARD 2
ST GERMAIN DU BOIS 2

GROUPE C

ISBN 3
MERVANS 3
ST MARTIN EN BRESSE 3
VERDUN 2
VARENNES LE GRAND 2
ST MARCEL 4
SEVREY 2
LUX 3
CHALON ACF3
DEMIGNY 2

GROUPE D

ST MARTIN EN BRESSE 2
SENNECEY LE GRAND 3
ST REMY 3
FLAMBOYANTS 2
MOROGES 2
GIVRY ST DESERT 2
CHAMPFORGEUIL 2
FONTAINES 2
MELLECEY/ MERCUREY 3
MARMAGNE 2

GROUPE E

AUTUN FC 2
ST FORGEOT 2
EPINAC 2
ANTULLY2
MARMAGNE 3
CHAGNOTINE JS
BOIS DU VERNE 2
TEAM MONTCEAU 2
POUILLOUX 3
ST VALLIER 3

GROUPE F

POUILLOUX 2
CIRY 3
LES ORIONS 2
MARLY 2
LES GACHERES 2
TOULON/ARROUX 2
VENDENESSE/ARROUX 2
GIF 2
NEUVY 3
BOURBON LANCY 3

GROUPE G

LES GUERREAUX 2
VITRY EN CHAROLLAIS 2
ESPAC 2
MONTCEAUX L'ETOILE 2
ST CHRISTOPHE
LA CLAYETTE 3
DOMPIERRE MATOUR 2
SUD FOOT 2
DUN SORNIN FOOT 3
ST VINCENT 3

Le Président

André GIVERNET

Le secrétaire

Franck MOSCATO

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football